



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept-mars à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaient présents :

M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Riméy, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat donne procuration à André Sauzède.

M. Alain Héraud donne procuration à Véronique Martin.

Mme Janet Zaragoza donne procuration à Martine Villeneuve.

M. Jean-Christophe Morandini donne procuration à Jean-Claude Mercier.

M. Frédéric Brauge.

M. Philippe Renier.

Mme Clémentine Bouvier.

Mme Marie-Claire Balsan.

M. Grégory Fernandez donne procuration à Grégory Theron.

Mme Jennifer Euzet.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PANAFIEU.

DEL2022_007 – Association des chats libres – versement d’une avance de subvention

Monsieur le maire rappelle qu’en date du 27 septembre 2021, le conseil municipal a octroyé une subvention pour l’année 2021 de 1500 € à l’association « les chats libres ».

Afin de pouvoir procéder rapidement à la stérilisation des chattes et dans l’attente du vote du budget, l’association demande à pouvoir bénéficier d’une avance de 500 € sur la subvention 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D’accorder le versement d’une avance de 500 € à la subvention qui sera prévue dans le budget primitif 2022,
- D’inscrire cette somme dans le budget 2022 et dans la subvention qui sera allouée à l’association les chats libres.

Vote :

Présents	19
Procurations	05
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

